

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 03/07/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

**Conseiller absent** : Éric RETAILLEAU

**Secrétaire de séance** : Laurence MICHOT

-----  
**24-34-03A DEMANDE de SUBVENTIONS au TITRE DU FONDS REGIONAL JEUNESSE et TERRITOIRES  
– CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s et dont le coût prévisionnel s'élève à 345 000 € HT soit 414 000 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une aide de la Région.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

1 abstention

13 voix pour

- Accepte le projet de construction d'une maison d'assistants maternels d'un montant prévisionnel de 345 000 € HT,
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de la Loire une subvention de 50 000 €,
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant des travaux HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 10/07/2024  
Qualité : Maire de St-Mars la Réorthe



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 085-218502425-20240709-24\_34\_03A-DE